



**Mairie**  
16 bis place du Maréchal Leclerc  
37800 Sainte-Maure de Touraine  
Tél : 02 47 65 40 12  
télécopie : 02 47 65 65 76  
[www.sainte-maure-de-touraine.fr](http://www.sainte-maure-de-touraine.fr)

Sainte-Maure-de-Touraine, le 24 avril 2018

N/Réf. : Affaire suivie par : Stéphane DOMENGER – MC/SD/MT  
Objet : Compte-rendu du Conseil Municipal du 19 avril 2018

Madame, Monsieur,

Vous trouverez, ci-joint, le compte-rendu du Conseil municipal n° **04-2018** de la séance du **19 avril**. L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 22 mars 2018
2. Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'exercice de sa délégation
  - 2.1. *Droits de préemption*
  - 2.2. *Cimetière communal : vente de concessions*
3. Gestion financière
  - 3.1. *Subventions aux associations pour 2018*
  - 3.2. *Camping municipal – Délégation de service public : choix du délégataire*
  - 3.3. *Convention de mise à disposition et refacturation de produits à l'établissement scolaire « Le Couvent »*
4. Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
  - 4.1. *Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)*
5. Maintien du service public ferroviaire
  - 5.1. *Motion déposée par la Ville de Sainte-Maure-de-Touraine relative au rapport Spinetta sur l'avenir du transport ferroviaire*
6. Informations du Maire

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes cordiales salutations.



Le Maire,

  
**Michel CHAMPIGNY**

# COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 AVRIL 2018, à 20h

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf avril, à 20 heures,  
le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel CHAMPIGNY, Maire.

Etaient présents : M. CHAMPIGNY, M. FILLIN, Mme FOUASSE, Mme VACHEDOR, M. ANDREANI, Mme THERET, M. LOIZON, Mme RICO, M. BLANCHARD, Mme GUIBERT, M. JACQUETTE, Mme FILLIN, Mme DE PUTTER, M. BASSEREAU, Mme MEGOEUIL, M. GUERIN, M. DELOUZILLIERE, Mme OUVRARD, M. FOUASSE, M. BARILLET, Mme GOUZIL, M. GUITTON, M. MARCATEL, M. ANTIGNY, Mme BOISQUILLON.

Etaient excusés : M. MEGOEUIL (pouvoir à M. LOIZON), Mme METAIS.  
M. Florent JACQUETTE est désigné comme secrétaire de séance.



1. Lecture est donnée aux Conseillers des documents transmis :
  - Le 30 mars : le compte-rendu de la séance du 22 mars.
  - Le 11 avril : la convocation du Conseil municipal de ce soir avec les notes de synthèses afférentes et annexes.
2. Lecture est donnée aux Conseillers des documents remis sur table ce 19 avril :
  - a) Projet de délibération sur les subventions aux associations pour 2018
  - b) Affichette sur les concerts de 4 chorales le 28 avril à L'Ile Bouchard et le 29 avril à Antogny-le-Tillac
3. Prochain conseil municipal : **jeudi 17 mai**



M. le MAIRE : Après avoir accueilli les élus et le public, je souhaiterais que l'on ait une pensée pour notre ami qui nous a quittés le mois dernier, je veux parler bien sûr d'Olivier Drouin, pour lequel j'ai retracé au moment de la sépulture dans l'église, en trois lignes, sa vie. C'était l'homme du bâtiment mais aussi des décennies passées au service des autres, de la population, avec ses hommes sapeurs-pompiers. Lors de l'inauguration du nouveau centre de secours le 2 décembre dernier où il était le grand absent, j'avais parlé de lui en lui souhaitant un prompt rétablissement. Malheureusement, la maladie en a décidé autrement. Il a été également l'homme qui a siégé autour de cette table du conseil pendant une quarantaine d'années, en occupant des postes différents, apportant toujours son savoir, sa culture et tout ce qu'il connaissait de Sainte-Maure. Il fut un personnage, une personnalité, sur laquelle on pouvait compter, on pouvait s'appuyer, vers qui on pouvait se tourner, enfin à qui on pouvait se confier quels que soient le problème, la discipline ou encore la question posée. Avec sa disparition, c'est une grande page du livre de la ville de Sainte-Maure-de-Touraine qui se tourne. Il restera à écrire avec nous tous ici autour de cette table, en souvenir d'Olivier, une belle page pour l'éternité. Je vous demanderais, à la mémoire de ce qu'a été Olivier pour nous, de bien vouloir vous lever et de respecter une minute de silence (*minute de silence*). Je vous remercie.

Christian BARILLET : Si vous le permettez Monsieur le Maire, je voudrais d'abord vous remercier pour l'hommage rendu à Olivier Drouin. Je suis de ceux qui attachent beaucoup de respect et d'admiration pour Olivier Drouin. C'est lui qui est à l'origine de notre groupe en 2000-2001. Il s'est dépensé sans compter pour le sport, le centre de secours, les routes... C'était une véritable passion. C'était un homme au caractère très entier, très sincère. Je voudrais insister sur cette valeur. Quelqu'un qui souffrait mal la non-sincérité et le mensonge. Il est parti trop vite, c'est vrai, avec beaucoup de regrets mais je pense qu'il a accompli de belles choses. Pour ceux que cela intéresse, on a fait un texte sur notre site Internet dont vous pouvez prendre connaissance.

M. le MAIRE : Merci. D'ailleurs il y a eu un bel hommage dans le journal aussi. Et puis le jour des obsèques, il y avait une très belle délégation de la municipalité mais aussi de ses amis pompiers car il est quand même commandant Légion d'Honneur des sapeurs-pompiers. Tout le monde n'a pas la Légion d'Honneur et lui, il l'a obtenue avec le titre de commandant lors de sa passation de pouvoirs il y a quelques années. On sait qu'il est là-haut et peut-être que ce soleil que nous avons aujourd'hui est un petit clin d'œil d'Olivier.

## 1. Approbation du compte-rendu de la séance du 22 mars 2018

### Note de synthèse

M. le Maire demande au Conseil Municipal si des observations sont à formuler sur le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 22 mars 2018.

### Délibération n° 2018-AVRIL-N°01

Après en avoir délibéré,

Après que certaines explications aient été données,

**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **d'adopter le compte-rendu de la séance du 22 mars 2018 tel qu'il est transcrit dans le présent registre.**

## 2. Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'exercice de sa délégation

### 2.1. Droits de préemption

#### Note de synthèse

1) M. le Maire informe le conseil municipal qu'en application de la délégation confiée par le conseil municipal en date du 14 avril 2014, il a pris la décision de renoncer à exercer le droit de préemption de la commune sur les propriétés suivantes :

Section	N°	Propriétaires	Lieu-dit	Superficie
AE	654 - 655	Consorts ROY	1 rue de la Basse Cour et du Couvent	533 m <sup>2</sup>
ZY	196	Mme VERSTIJNEN Delphine	4 Bis Bld Benoît de Sainte Maure	478 m <sup>2</sup>
AB	6 - 8 - 9 - 10 - 428	M. CHEBASSIER Bruno	3 Avenue du Général de Gaulle	2 540 m <sup>2</sup>

Le Conseil municipal est invité à prendre acte de ces décisions qui seront portées au registre des délibérations du Conseil municipal.

**Délibération n° 2018-AVRIL-N°02**

**Après en avoir délibéré,  
Après que certaines explications aient été données,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **PREND ACTE de ces décisions qui seront portées au registre des délibérations du Conseil municipal.**

2.2. Cimetière communal : vente de concessions

**Note de synthèse**

M. le Maire informe le conseil municipal qu'en application de la délégation confiée par le conseil municipal en date du 3 juillet 2014, les concessions suivantes ont été vendues :

N°	TITULAIRE	EMPLACEMENT	DUREE	PRIX
2018-07	POTREL Raymond	B-3-B-5	30 ans	252,44 €
2018-08	DROUIN-ROUSSEAU Chantal	A-2-C-6	30 ans	279,40 €

Le Conseil municipal est invité à prendre acte de ces décisions qui seront portées au registre des délibérations du Conseil municipal.

**Délibération n° 2018-AVRIL-N°03**

**Après en avoir délibéré,  
Après que certaines explications aient été données,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **PREND ACTE de ces décisions qui seront portées au registre des délibérations du Conseil municipal.**

**3. Gestion financière**

3.1. Subventions aux associations pour 2018

**Note de synthèse**

La commission « Vie Associative » se réunira le 17 avril 2018 afin d'examiner les demandes de subventions des associations pour l'année 2018. Comme tous les ans, seuls les projets réputés complets - présentation du budget, compte certifié, compte-rendu d'AG - seront étudiés par la commission.

Les montants mentionnés dans la liste des subventions ci-après sont ceux sollicités par les associations et ne sont donnés qu'à titre indicatif. Le tableau avec les sommes décidées par la commission sera remis sur table lors du conseil municipal.

## Débat

M. le MAIRE : On a voté un budget de 45.000 € pour toutes les demandes de subventions aux associations de Sainte-Maure-de-Touraine. Malgré les baisses des dotations de l'Etat, les baisses des subventions, on a essayé de garder le cap et d'octroyer 45.000 € à partager entre les différentes associations. Lorsque l'on rajoute tout ce qui est mis également à la disposition des associations (bâtiments, salles, matériels, personnel municipal lors de manifestations, etc.), tout cela a un coût aussi. Christine, puisque c'est vous qui êtes en charge des associations, si vous voulez bien nous expliquer comment elles ont été attribuées.

Christine THERET : Par rapport aux dossiers de demandes de subventions des différentes associations, quand on a fait le total, on était à un peu plus de 48.000 €. Comme dans le budget primitif, il était voté 45.000 €, il a fallu effectivement faire des propositions à la commission. La première chose a été de regarder les subventions qui avaient augmenté et sur lesquelles on n'avait pas forcément besoin d'y revenir. Par contre, pour celles qui n'avaient augmenté, on a regardé les dossiers plus en détail pour savoir pourquoi les associations demandaient une augmentation. Et dans la mesure où on a estimé qu'il fallait de toute façon trouver 3.000 €, on a maintenu la subvention de base qui existait depuis deux ou trois ans pour atteindre les 45.000 € de subventions de fonctionnement. On a par conséquent baissé la subvention pour certains par rapport à la demande mais on a forcément maintenu au moins le même montant que l'année précédente.

Pour les subventions exceptionnelles, comme le nom l'indique, elles sont *exceptionnelles*. Donc, dans la mesure où elles ont été demandées l'année d'avant pour une même organisation, il fallait faire des choix et pour certains, on n'a pas renouvelé la subvention exceptionnelle. Dans le cas du cyclisme, la subvention exceptionnelle a été incluse dans la subvention de fonctionnement. Pour le rugby, la subvention exceptionnelle demandée était de 1.500 €. Nous avons maintenu le même montant que l'année dernière, c'est-à-dire 1.000 €.

Vous avez sur le tableau une colonne « subvention jeunes licenciés », subvention demandée par le Comité de Promotion du Sport pour les clubs qui ont des jeunes de moins de 18 ans. Par rapport à la demande initiale qui était de 2.500 €, on a baissé la subvention à 1 950,72 €. Nous avons pris en compte les enfants qui sont de Sainte-Maure-de-Touraine et ceux qui sont de la Communauté de Communes. Pour les enfants qui sont hors Communauté de Communes, j'invite toutes les associations à se tourner vers les autres communes pour leur demander une subvention, ou encore le Département ou d'autres entités, voire même à faire des activités comme par exemple la patinoire mise à la disposition des associations et qui leur permet ainsi d'encaisser un peu d'argent.

M. le MAIRE : La commission a tranché et on reste ainsi dans les clous.

Joël GUITTON : Je regrette que la réunion ait eu lieu un peu tard à partir du moment où on avait demandé à ce qu'elle se fasse début février. Un grand tableau nous a été donné et j'ai quelques demandes à formuler. Pour le Mouvement Artistique par exemple, en 2017 ils avaient eu 3.600 € dont 500 € demandés pour le déplacement pour aller chercher les tableaux puisqu'ils n'avaient pas eu le camion de la commune. Cette année, ils vont faire comment ?

M. le MAIRE : Ils font livrer les œuvres par un transporteur privé.

Joël GUITTON : Qu'ils ne paient pas ! Ensuite, le Patrimoine : je suis désolé que vous n'ayez pas regardé les choses avant, c'est ce que vous m'avez dit.

Christine THERET : Il y a une demande de subvention exceptionnelle de 150 € pour une exposition. Ce que je vous ai dit en commission, c'est qu'à un moment donné, il faut faire des choix. Ils ont eu une subvention exceptionnelle l'année dernière pour une exposition. Comme son nom l'indique, une subvention exceptionnelle est exceptionnelle. Donc, pour cette année, on a décidé de ne pas leur donner de subvention exceptionnelle pour cette exposition.

Joël GUITTON : Alors ils font comment ?

Christine THERET : Comme les autres !

Joël GUITTON : C'est facile !

Christine THERET : Non, ce n'est pas facile. C'est une subvention exceptionnelle. La subvention de fonctionnement n'a pas bougé.

Joël GUITTON : Il y a une subvention exceptionnelle pour certaines manifestations.

Christine THERET : Une subvention exceptionnelle comme son nom l'indique, pour moi, elle est exceptionnelle. Si vous la demandez tous les ans, elle n'est plus exceptionnelle.

Céline MEGOEUIL : Il y a un certain nombre d'associations qui font des événements pour faire rentrer de l'argent.

Joël GUITTON : C'était simplement pour faire leur exposition pour les 100 ans de la guerre 14-18.

Christine THERET : D'accord mais ce n'était pas marqué dans la demande.

Joël GUITTON : Ah si, dans le dossier il est bien marqué que c'est pour la guerre 14-18 !

Christine THERET : Non, ce n'est pas noté, je vous le montrerai !

Joël GUITTON : Pour le cyclisme, vous supprimez 450 €. Pourquoi ?

Christine THERET : Tout comme les autres, sur les 2.500 € de subvention exceptionnelle, j'ai estimé qu'il fallait faire un effort sur la subvention exceptionnelle et pas sur la subvention de fonctionnement, au même titre que le Mouvement Artistique, que les Amis du Patrimoine ou que le Rugby. Nous avons donc diminué de 450 € et la subvention exceptionnelle qui reste a été intégrée dans la subvention de fonctionnement.

Joël GUITTON : Et vous pensez que vous allez encourager les associations à continuer ?

M. le MAIRE : Monsieur Guitton, s'il vous plaît, on va prendre l'exemple de la Communauté de communes où toutes les subventions de 2.000-3.000 € sont descendues à 500 € ! Cette année, on a fait un effort extraordinaire de maintenir le minimum de subvention de fonctionnement aux associations. Par les temps qui courent avec 33 % de baisse d'aides de l'Etat, c'est quand même fort ! Aujourd'hui, la commune de Sainte-Maure continue à donner la même somme de fonctionnement à ses associations mais il existe d'autres moyens pour faire rentrer de l'argent dans les caisses. C'est vrai que l'on a réduit la subvention au cyclisme de 450 €...

Joël GUITTON : Plus 1.000 € en 2016 parce qu'en 2015, le cyclisme avait 5.000 € de subvention, en 2016 : 4.000 €, en 2017 : 3.950 € et 2018 : 3.500 € !

M. le MAIRE : Combien faut-il pour organiser une course cycliste ? 500 € ?

Joël GUITTON : Je te donnerai le détail si tu veux.

M. le MAIRE : Combien vous en faites sur Sainte-Maure-de-Touraine ?

Joël GUITTON : Sur Sainte-Maure, on n'en fait plus qu'une, plus le cyclo-cross.

M. le MAIRE : Donc, on donne combien au Cyclisme pour organiser une course plus le cyclo-cross à Sainte-Maure-de-Touraine ?

Christine THERET : Au total, 3.500 €.

M. le MAIRE : 3.500 € pour faire une course ! Il y en a beaucoup qui ont beaucoup moins que cela pour organiser des manifestations !

Christine THERET : Dont 1.450 € de subvention de fonctionnement déterminée par le Comité de Promotion du Sport, ce qui fait un complément de 2.050 €. À 500 € la course...

Joël GUITTON : 500 € la course mais vous plaisantez ?! Vous pouvez regarder dans mon bilan...! Ensuite, pour répondre à Madame Mégoeuil, quand vous dites qu'il faut faire des manifestations, je vous le dis puisque vous ne le savez sûrement pas, le cyclisme a trouvé trois sponsors supplémentaires pour 2018 pour un montant d'environ 2.000 €, ce qui a payé tous les maillots pour le club ! Vous dites qu'il y a des choses à faire, on en a fait mais ce n'est sûrement pas assez pour vous !

Christian BARILLET : Je reviens sur ce que disait Joël Guitton au début : c'est quand même assez étonnant que les dossiers soient déposés depuis deux mois et demi, la commission se réunit deux jours avant le conseil municipal et le débat que l'on a ici, montre qu'effectivement lorsque l'on change, il faut en parler avec les associations concernées. Je témoigne pour les Amis du Patrimoine,

les sommes sont dérisoires. Ces gens-là sont vraiment au plus court : il y a à la fois une exposition pour laquelle les gens participent financièrement. C'est à leur charge. Mettre 150 € pour une exposition, c'est dérisoire ; les supprimer, c'est choquant ! C'est choquant ! Et les supprimer sans discuter avec l'association... Il y a le temps pour cela, pour les rencontrer... Quand on change, que l'on modifie, - et vous l'avez dit, cela peut s'expliquer -, la moindre des choses c'est de pouvoir en discuter. Moi je témoigne pour les Amis du Patrimoine, Joël témoigne pour le Cyclisme. Cela doit se faire au préalable, sereinement, sincèrement, autour d'une table, pour dire : voilà, on est obligé de changer les règles, quels sont les problèmes que cela pose.

Pour le Mouvement Artistique, je sais que c'est une charge énorme. Ils disposaient d'un véhicule de la commune depuis des années. Il n'y avait pas de gêne, rien de catastrophique, ils l'utilisaient le week-end. Vous prenez la décision de supprimer ce véhicule mais l'initiative qui a été prise l'an dernier de compenser... ces gens-là ils sont pareils, ils sont à la limite de la survie. Il faut prendre cela en considération, il faut pouvoir en discuter, il faut pouvoir se mettre d'accord de manière sereine sur ces choses-là. C'est le respect du mouvement associatif qui est tellement précieux.

Jean-Pierre LOIZON : C'était le but de la réunion de la commission qui a eu lieu avant-hier où on n'a pas tout à fait entendu ces propos. Aujourd'hui, on remet ça encore dessus ! Je pense que Christine Théret, nouvellement élue adjointe en charge de la vie associative, a fait un travail formidable avec la commission en essayant d'équilibrer tout cela. Ce n'est pas fait dans le but de pénaliser qui que ce soit, c'est fait dans le but d'équilibrer. Je tire mon chapeau à l'adjointe aux associations et au travail qui a été fait par la commission.

Joël GUITTON : Merci Jean-Pierre mais quand tu parles de la réunion qui a eu lieu avant-hier soir, on nous a remis le tableau et en une heure de temps, on a eu un peu de mal...

Christine THERET : Rien ne vous empêchait de poser des questions lors de cette commission... Je voudrais simplement dire à Monsieur Barillet que j'ai été élue adjointe le 15 février et qu'avant de réunir la commission, je voulais étudier les dossiers et voir comment cela fonctionnait. C'est vrai, cela a pris un peu de temps.

Joël GUITTON : Je pense que cela vous est égal que les associations aient des difficultés... C'est la première fois que l'on voit de telles choses, je n'ai jamais vu des subventions baisser comme cela !

Françoise RICO : Je suis surprise de voir comment tu es agressif ce soir Joël alors que tu n'as rien dit mardi soir !

*Echanges animés simultanés entre plusieurs élus.*

M. le MAIRE : Il ne faut pas oublier que les associations ne sont pas sur la paille ! Vous voulez que je vous donne les trésors de guerre qu'elles ont en banque ?!

Joël GUITTON : Tu sais ce qu'il faut à une association pour démarrer ? Il faut six mois d'avance pour démarrer !

M. le MAIRE : Il y en a qui ont un an d'avance mais cela se comprend, on ne sait jamais ce qui peut arriver dans l'année ! Quand on parle du Mouvement Artistique, ils prennent la salle des fêtes pendant 3 semaines. Imaginez la recette que cela représenterait si on la louait pendant 3 semaines ! C'est quand même une belle preuve d'aide de la commune ! Cela compte aussi dans la subvention et si je totalise tout cela en euros, cela fera bien plus que la subvention allouée ! Mais ça, vous oubliez de le compter !

Joël GUITTON : Je ne dis pas le contraire. C'est comme le terrain du tir à l'arc qui est broyé tous les 15 jours avec un tracteur et du personnel, vous le comptez ça ?

M. le MAIRE : Et le terrain de football, l'as-tu compté ? Je dis que la subvention de 45.000 € n'est rien par rapport à ce que coûtent en tout bâtiments, énergie, personnel, etc.

*Echanges animés entre Joël Guitton et Jean Guérin quant à l'association des Jardiniers, ce dernier précisant que c'est la seule association à donner de l'argent à la commune.*

Christine THERET : Je terminerais simplement en informant Monsieur Guitton que j'ai quand même fait plus de 20 ans d'association et que je sais ce que sont des associations.

Joël GUITTON : Moi je ne sais pas ce que c'est !

Christine THERET : Je vous parle de moi...

Joël GUITTON : Vous avez l'air de dire que je n'y connais rien !

M. le MAIRE : Monsieur Guitton, il n'y a pas que le Cyclisme et les Amis du Patrimoine. Vous avez vu la liste, on a serré partout. Et je peux témoigner puisque j'ai reçu les Amis du Patrimoine, ils voulaient refaire la même exposition, donc ils avaient déjà le matériel.

Joël GUITTON : Ce n'est pas la même exposition puisqu'il s'agit de la guerre de 14-18.

Christian BARILLET : Compte tenu de ce contexte, vous comprendrez que nous nous abstenons sur ce dossier-là, en demandant explicitement que pour l'année prochaine, ce soit mieux anticipé et que l'on rencontre les associations, surtout lorsque l'on modifie des choses comme cela. Il faut anticiper 3 semaines ou un mois avant.

Joël GUITTON : Je pense que les associations vont quand même regretter l'ancien adjoint aux sports...

M. le MAIRE : Moi, ce sont les bénévoles que je plains parce que c'est de plus en plus dur avec de moins en moins de moyens. C'est du temps à y passer, c'est difficile à trouver et ils sont récompensés par quoi ? Par rien !

Joël GUITTON : On essaie de les récompenser mais avec les moyens que l'on a.

Bertrand MARCATEL : Il faudrait demander aux associations qu'elles mettent en valeur les chapitres 85 et 86. C'est ce qu'on appelle les choses qui ne sont pas comptabilisées. Dans tout bilan, il faut comptabiliser les chapitres 85 et 86. C'est important de citer aux assemblées générales que l'on bénéficie de la commune de choses qui ne sont pas comptabilisées. Ce n'est pas de l'argent comptable.

M. le MAIRE : C'est ce que j'essayais d'expliquer, il n'y a pas que l'argent qui compte.

Joël GUITTON : C'est pourquoi on a demandé depuis plusieurs années combien coûte chaque licencié par club.

M. le MAIRE : On peut le faire rapidement pour le cyclisme : il y a 29 vélos pour 3.500 € !

Joël GUITTON : Avec les avantages qu'ils ont ! Tu parles de l'entretien du terrain de foot, il faut dire que ça coûte tant d'euros !

M. le MAIRE : Je suis d'accord. Cela ne rentre pas dans le tableau des subventions mais cela coûte.

Claire VACHEDOR : Je m'abstiendrai sur ce dossier, pas pour les mêmes motifs que l'opposition mais parce que, pour moi, il y a un problème d'équité.

### **Délibération n° 2018-AVRIL-N°03**

**Après en avoir délibéré,  
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Par un vote à la majorité : 19 voix « pour » et 7 abstentions (Mmes Vachedor, Gouzil et Boisquillon, MM. Barillet, Guitton, Marcatel et Antigny),**

➤ **VOTE les subventions au titre de l'année 2018 selon le tableau ci-après.**



ASSOCIATIONS	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE	
		Exceptionnelle	Jeunes licenciés
<b>CULTURE</b>			
Atelier Auguste Renoir	740,00		
Botanique et Mycologie	300,00		
Foyer des Jeunes	1500,00		
Mouvement artistique	3100,00		
Philatélie	300,00		
Union musicale	2500,00		
<b>ENFANCE-JEUNESSE-EDUCATION</b>			
Coopérative scolaire Ecole Perrault (5 €/élève)	550,00		
Coopérative scolaire Ecole Voltaire (5 €/élève)	1065,00		
Scouts et Guides de France	600,00		
<b>PROMOTION-VALORISATION</b>			
Comité de Jumelage	500,00		
Comité de la Foire	2000,00		
Sté des Amis du patrimoine de Sainte-Maure-de-Touraine et de sa région	400,00		
Syndicat des Commerçants des Marchés de France	352,10		
UCIA	1500,00		
<b>SOLIDARITE-SOCIAL-CONVIVIALITE</b>			
Club Anne de Rohan	300,00		
<b>SPORTS</b>			
Athlétisme – SMAC	1500,00		88,32
Badminton	900,00		72,96
Basket	1000,00		199,68
Billard	400,00		
Comité Promotion du Sport CPS	850,00		
Cyclisme – SCSM	3500,00		
Cyclotourisme	300,00		
Danses & Rythmes de Ste-Maure	500,00		
Football - FCS2M	4900,00		426,24
Full contact	800,00		111,36
Génération Sport Santé	900,00		176,64
Groupement d'employeurs	5400,00		
Hand-ball	1300,00		268,80
Judo	1900,00		165,12
Musculation	300,00		
Pétanque-Boule ste-maurienne	300,00		
Randonnées pédestres	250,00		

Rugby	1200,00	1000,00	99,84
Tennis	4200,00		215,04
Tennis de table	850,00		53,76
Tir à l'arc - Archers de la Manse	800,00		72,96
Touraine Evènement Sport	1800,00		
<b>DIVERS</b>			
ADAM'S (Equipe)	300,00		
Comice du monde rural	440,40		
Pigeon Messenger	200,00		
Vie libre	200,00		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>42182,50</b>	<b>1000,00</b>	<b>1950,72</b>

### 3.2. Camping municipal – Délégation de service public : choix du délégataire

#### **Note de synthèse**

M. le Maire rappelle que par délibération du 22 mars 2018, le Conseil municipal a approuvé le principe de recourir à une Délégation de Service Public (DSP) pour gérer le camping municipal et autorisé le Maire à mettre en œuvre la procédure correspondante.

La date limite de remise des candidatures était fixé au mardi 10 avril 2018 à 12h00.

La Commission de délégation de service public procédera à l'ouverture et l'examen des offres le 11 avril.

A l'heure actuelle, une offre a été remise officiellement et le compte-rendu de la commission de DSP sera remis sur table lors du conseil municipal.

#### **Débat**

M. le MAIRE : Trois candidats ont postulé pour tenir le camping municipal. Un seul a fait un dossier complet avec bilan financier, avec étude du développement qu'il peut faire sur Sainte-Maure-de-Touraine. Cette personne proposerait la mise en place d'un point météo, de boîtes aux lettres, la vente de cartes postales, la location de vélos, de congélateurs, de tee-shirts à l'effigie de la ville, d'armoires réfrigérées, des pains, des viennoiseries, etc. Je vous fais circuler son dossier. Il s'agit de M. Jean-Michel Vidal. Au niveau du financement, il a fait son étude sur 5 ans et au vu des investissements qu'il va faire, M. Vidal nous demande de lui faire une convention sur 8 ans.

Christian BARILLET : Monsieur le Maire, je pense que nous n'allons pas avoir le temps de regarder ce dossier. Par contre, nous devons avoir sur table -c'est annoncé dans la note de synthèse- le rapport de la commission de délégation de service public qui met en valeur toutes ces possibilités.

*Une personne relit la note de synthèse qui mentionne la mise à disposition du rapport.*

M. le MAIRE : Je vous le ferai passer mais de toute façon, la personne prendrait le camping à compter du 1<sup>er</sup> mai, ferait ses investissements entre la fin de l'année et le début de l'année 2019, notamment la piscine, le snack, etc., pour attirer sa clientèle. Il gèrerait lui-même, dès l'entrée du camping, l'ensemble du camping et son entretien, paierait les factures d'eau, d'électricité, la location des mobil-homes, etc. On doit signer la convention la semaine prochaine si le conseil municipal, bien sûr, en est d'accord.

Christian BARILLET : Il n'y a aucune contestation sur le principe mais très sincèrement, légalement, on ne peut pas voter ça parce qu'on n'a pas les éléments. Que ce soit remis sur table -en principe, cela doit être envoyé un petit peu avant- mais là, on n'a pas le temps de regarder le dossier.

M. le MAIRE : Vous avez des questions sur la personne qui va tenir le camping ? Ceux qui sont au courant tout au moins ? Ceux qui ont vu le dossier ? Ceux qui sont venus se renseigner surtout et ceux qui ont participé à la commission ?

Bertrand MARCATEL : Pour moi il y a un problème qui peut rester un problème, c'est qu'actuellement, l'entrée du camping sert à l'entrée du parc « Robert Guignard ». Si j'avais à gérer un camping - et je gère des meublés de tourisme - je pense qu'il faudrait dissocier l'entrée du camping de l'entrée du parc « Robert Guignard ». Je crois que ce monsieur, lorsqu'il est venu visiter, n'a pas trop bien vu comment était l'ensemble. Je crois qu'il faut prévoir quelque part à ce que l'on dissocie ces deux entrées parce qu'il n'est pas normal que le gérant du camping ait à gérer le parc « Robert Guignard ». C'est juste la remarque que j'ai à faire. Pour le reste, je suis favorable à ce que la gestion d'un camping soit mise en gestion privée parce qu'un camping, le seul moyen pour qu'il ait de l'attrait, c'est l'animation. Et dans un camping municipal, on ne peut pas faire travailler des agents le soir pour faire des animations, ce n'est pas possible.

M. le MAIRE : Tu l'as très bien compris. De toute manière, cela va jusqu'à la barrière parce que n'oubliez pas qu'il y a une barrière qui interdit l'entrée du parc « Robert Guignard ». Sur le parking, tout le monde peut y aller mais après, il y a quand même la barrière. Pour le camping, c'est M. Vidal qui ouvrira la deuxième barrière pour y faire entrer les gens. Tout le monde ne peut pas aller dans le parc, surtout avec une voiture.

Christian BARILLET : Après réflexion, la minorité votera cette délibération mais franchement, soyez vigilant sur la forme.

M. le MAIRE : Vous avez raison mais on n'avait qu'un candidat. Bertrand était là et je crois que l'on a un bon candidat. On lui a demandé de faire consommer les touristes sur la commune.

Bertrand MARCATEL : Le contrat qui est fait, est un contrat d'affermage. Le camping de Marcilly, qui est le camping de la Communauté de communes et que tout le monde connaît, va passer aussi en affermage complet, c'est-à-dire que la personne qui va gérer le camping va payer un loyer de 500 € par an mais en plus 1 % des bénéfices qu'il va faire. Ici, ce n'est pas un affermage puisque la personne n'investit pas, c'est le propriétaire du camping qui, s'il y a des choses à faire, investit. Dans ce cas-là, le choix qui est fait est différent : on donne quelque chose qui est déjà construit mais par contre, la personne investit une certaine somme (25.000 €) et ce montant-là doit déterminer la durée du bail de façon à ce qu'elle ait le temps d'amortir son investissement. Donc, ce n'est pas tout à fait un affermage, il s'agit d'une autre catégorie. J'ai expliqué les deux systèmes.

M. le MAIRE : Lui, ce qu'il veut, c'est en fonction de son investissement, avoir un retour sur investissement et sur un certain nombre d'années. S'il veut gagner un peu d'argent et refaire certaines choses dans ce camping, il préférerait un bail de 8 ans.

Joël GUITTON : Pour les investissements qui sont faits sur l'Île Bouchard et Marcilly, ils sont faits par la Communauté de communes.

Bertrand MARCATEL : Il faut savoir que si la personne investit et fait faillite, les investissements deviennent la propriété de la commune, comme tout bail commercial.

### **Délibération n° 2018-AVRIL-N°04**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,**

**Après en avoir délibéré,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- 1) APPROUVE le choix de M. Jean-Michel VIDAL, domicilié 25 av. Joliot Curie - 64110 Jurançon, pour assurer la gestion du camping municipal dans le cadre de la Délégation de Service Public, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018 et pour une durée de 8 ans.**
- 2) AUTORISE M. le Maire ou l'Adjoint délégué à accomplir toutes formalités et signer tous documents relatifs à cette affaire.**

Christian BARILLET : Une remarque Monsieur le Maire : s'agissant d'une délégation de service public, cela doit faire l'objet d'un rapport annuel.

Bertrand MARCATEL : L'autre détail, c'est que la commune a un droit de regard.

3.3. Convention de mise à disposition et refacturation de produits à l'établissement scolaire « Le Couvent »

**Note de synthèse**

Afin d'assurer une continuité et une conformité des règles sanitaires et d'hygiène dans le circuit de distribution des repas depuis la cuisine centrale de « Charles Perrault », il est nécessaire que le restaurant scolaire de l'Ecole « Le Couvent » dispose de matériels et équipements conformes au protocole d'hygiène et d'entretien.

La mairie de Sainte-Maure-de-Touraine, disposant déjà des équipements et des produits conformes aux protocoles, il a été convenu qu'elle les mettrait à disposition de l'Ecole « Le Couvent ».

Il convient donc de notifier, via la convention ci-jointe, la liste des produits et équipements à mettre à disposition ainsi que les modalités de refacturation.

**Débat**

M. le MAIRE : Les produits sont manufacturés à la cuisine centrale de l'école « Charles Perrault ». Pour transporter les aliments, il faut les mettre sous film étirable, donc vous avez le prix du rouleau, de même pour le liquide de rinçage et les casquettes jetables.

Florent JACQUETTE : Madame Bonnet est tout à fait d'accord pour cette convention qui établit les règles pour la mise à disposition de ces produits.

**Délibération n° 2018-AVRIL-N°05**

**Considérant l'intérêt d'établir une convention de mise à disposition et de refacturation de produits à l'établissement scolaire « Le Couvent »,**

**Après avoir entendu les explications du rapporteur,**

**Après en avoir délibéré,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- 1) D'APPROUVER la convention ci-annexée.**
- 2) D'AUTORISER M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

**4. Communauté de Communes Touraine Val de Vienne**

4.1. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

**Note de synthèse**

La CLECT s'est réunie le 1<sup>er</sup> mars dernier en vue d'étudier les dossiers suivants :

- Uniformisation des conditions de mise à disposition du service ADS de la CCTVV avec le service unifié CCTVV/CCTVI et notamment des dispositions financières,
- Les transferts de charges liés aux commerces rendus aux communes : bar restaurant de la commune de Faye la Vineuse, bar restaurant de Luzé, Multiservice de Rilly sur Vienne, Auberge de Razines,
- Les transferts de charges liés aux équipements sportifs rendus aux communes : swin golf de Braslou, salle multi-sports de Ligré,
- Les transferts de charges liés à la taxe de séjour (1<sup>re</sup> approche).

M. le Maire informe l'assemblée que par courriel du 21 mars 2018, le Président de la CLECT lui a transmis le rapport établi le 1<sup>er</sup> mars dernier et rappelle que :

- ledit rapport doit être approuvé par délibérations concordantes à la majorité qualifiée prévue au premier alinéa du II de l'article L.5211-5 du CGCT, c'est-à-dire par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population (alinéa 7 du IV de l'article 1609 nonies C du CGI) ;

- les délibérations doivent être prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la CLECT.

Ainsi, l'ensemble des conseils municipaux est invité à approuver le rapport de la CLETC, les conditions de majorité étant calculées sur le nombre total des communes membres de l'EPCI.

### Débat

M. le MAIRE : La CLECT a un rôle très important pour nos collectivités, qui a pour mission de procéder à l'évaluation des charges liées au transfert des compétences entre les communes et les intercommunalités et qui, comme c'est notre cas, ont opté pour une fiscalité professionnelle unique. Cependant, c'est aux conseils communautaires et conseils municipaux de définir les attributions de compensation, celles qui contribuent à garantir l'équité financière entre les communes et la Communauté de communes Touraine Val de Vienne en apportant une certaine neutralité des données financières.

Suite à l'évolution des périmètres intercommunaux, la loi de finances pour 2017 prévoit un assouplissement dans le domaine des transferts pour la révision du montant des attributions de compensation pendant les deux premières années qui était jusqu'à présent d'une seule année. Nouveauté également : il est possible d'imputer une partie de l'attribution de compensation en section d'investissement.

Mise en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la commission s'est réunie le 1<sup>er</sup> mars dernier pour traiter des dossiers différents sur le territoire aussi divers que varié. Les transferts de charges du service ADS de la Communauté de communes Touraine Val de Vienne avec pour missions : les permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager ou encore les dossiers d'accessibilité, avec le mode de répartition des coûts et des modalités de remboursement.

Vous avez, par ailleurs, un tableau récapitulatif des services instruction des ADS du territoire de la Communauté de communes Touraine Val de Vienne et de la Communauté de communes Val d'Indre puisque Sainte-Maure-de-Touraine et l'ancienne communauté de communes sont toujours avec la CCVI et nos dossiers sont instruits à Sorigny.

Autre sujet qui fait débat : c'est le transfert de charges liées aux commerces qui sont rendus aux communes. Des communes ont souhaité récupérer des commerces qui étaient pour la plupart fermés. C'est le cas d'un café à Faye-la-Vineuse, un autre café à Luzé, un multi-services à Rilly-sur-Vienne et une auberge à Razines.

Ce fut également l'occasion de parler des transferts de charges des équipements sportifs de la com-com avec le golf de Braslou et la salle multi-sports de Ligré dont la superficie est de 150 m<sup>2</sup>.

Enfin, le transfert des charges liées à la taxe de séjour qui, depuis le 1<sup>er</sup> janvier, est perçue en intégralité par la CCTVV, ce qui n'était pas le cas avec l'ancienne communauté de communes de Sainte-Maure-de-Touraine. Il vous est joint un tableau indiquant les produits de la taxe de séjour 2017 avec la commune de Chaveignes, celle de Richelieu ou encore celle de Lémeré.

Chaque fois qu'il y aura transfert de compétences, transfert de charges, ce sera étudié par la CLETC. Michel Bassereau et moi-même faisons partie de la CLETC. Si vous avez des questions, nous allons essayer d'y répondre du mieux possible.

Bertrand MARCATEL : Il y a une coquille dans le dossier, à la dernière page : « La CCTVV perçoit depuis le 01/01/2017 l'intégralité de la taxe de séjour. Seule l'ex CCB avait délibéré pour compenser la taxe de séjour à la commune de Trogues le 15/06/2015, perçue pour 8.000 € et approuvé l'attribution d'une compensation de 9.431 € à compter du 01/01/2015, compte tenu des dépenses liées au tourisme à la charge de la commune. A ce jour, nous ne disposons pas de l'intégralité des données du 2<sup>e</sup> semestre **2018**.. » Moi non plus d'ailleurs, je ne sais pas encore combien je vais avoir de locataires !

M. le MAIRE : Très bien vu Bertrand ! Sans rentrer dans le détail, il y avait des équipements qui percevaient la taxe de séjour comme le camping de Sainte Catherine, par exemple, qui la gardait pour lui parce qu'elle n'était pas de compétence communautaire. La com-com de Sainte-Maure-de-

Touraine ne percevait pas cette taxe de séjour. Maintenant, il faut savoir que la taxe de séjour est versée à la CCTVV et on en retouche une petite partie : 10 %.

Michel BASSEREAU : On a soulevé le problème de la taxe locale en ce qui concerne notre camping, camping qui va certainement prendre de l'ampleur. Cette taxe locale ne revient pas en totalité à la commune, une partie seulement. Des discussions ont commencé dans cette réunion mais en fait, cela viendra plus tard. On parle de 50-50 : 50 pour la commune, 50 pour la Communauté de communes. Il faudra réfléchir à cette imposition, à cette taxe de séjour.

Bertrand MARCATEL : Il faut savoir qu'un amendement a été fait dernièrement : sur les monuments qui ne sont pas classés, l'Etat a fait encore quelque chose de très compliqué.

### **Délibération n° 2018-AVRIL-N°06**

**Vu le Code général des collectivités territoriales,**

**Vu le Code général des impôts, notamment l'article 1609 nonies C,**

**Vu le rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) de la Communauté de communes Touraine Val de Vienne en date du 1<sup>er</sup> mars 2018, et présenté en Conseil communautaire du 26 mars 2018,**

**Considérant :**

- **que, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C IV du Code général des impôts, une Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) a été créée entre la Communauté de communes Touraine Val de Vienne et ses communes membres, dont la mission est d'évaluer les montants des transferts de charges,**
- **que la CLETC de la CCTVV réunie le 1<sup>er</sup> mars 2018 afin de valoriser les charges transférées liées :**
  - **aux commerces rendus aux communes dans le cadre de la révision des statuts au 1<sup>er</sup> janvier 2018 : bar restaurant de la commune de Faye la Vineuse, bar restaurant de Luzé, multi-services de Rilly sur Vienne, auberge de Razines,**
  - **aux équipements sportifs rendus aux communes dans le cadre de la révision des statuts au 1<sup>er</sup> janvier 2018 : swin-golf de Braslou, salle multi-sports de Ligré,**
- **que le rapport de la CLETC joint en annexe précise la méthodologie mise en œuvre afin de valoriser au plan financier les transferts susvisés,**
- **que la CLETC a retenu l'uniformisation des conditions de mise à disposition du service ADS de la CCTVV avec le service unifié CCTVV/CCTVI et notamment des dispositions financières entre la CCTVV et ses communes membres et adhérentes au service,**

**Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,**

**Après en avoir délibéré,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- 1) APPROUVE le rapport définitif de la CLETC du 1<sup>er</sup> mars 2018 joint en annexe.**
- 2) AUTORISE en conséquence M. le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents.**
- 3) PRÉCISE que les impacts financiers définis dans le rapport de la CLETC seront intégrés au budget communal.**

## 5. Maintien du service public ferroviaire

5.1. Motion déposée par la Ville de Sainte-Maure-de-Touraine relative au rapport Spinetta sur l'avenir du transport ferroviaire

### **Note de synthèse**

Le 15 février dernier, le Premier Ministre Edouard Philippe recevait le rapport de la mission confiée à Monsieur Jean-Cyril Spinetta portant sur une refondation de notre modèle de transport ferroviaire. Parmi les propositions principales faites dans ce rapport, figure la fin des investissements sur le réseau ferroviaire secondaire sur lequel circulent pourtant de très nombreuses lignes régionales, et leur fermeture rapide, laissant ensuite aux Régions la liberté de reprendre seules et sans contrepartie financière la réouverture et l'entretien de ces tronçons.

En Centre-Val de Loire, ce sont 6 lignes pour lesquelles la fermeture est considérée à court ou moyen terme : Paris-Châteaudun-Vendôme-Tours, Chartres-Courtalain, Tours-Chinon, Tours-Loches, Salbris-Valençay et Bourges-Montluçon.

L'assemblée de la Région Centre, réunie en séance plénière le 22 février dernier, a voté à l'unanimité un vœu, dont le texte est joint en annexe, pour appeler à la mobilisation et prendre une position collective ferme. Son président propose aux collectivités territoriales d'adopter un vœu similaire.

### **Débat**

M. le MAIRE : « Cette préconisation inique laisserait demain à la Région la responsabilité de financer seule les travaux nécessaires au maintien du service et d'assumer les coûts d'entretien des infrastructures. Pourtant, chacun sait que cela est dès aujourd'hui totalement hors de portée pour les finances régionales et revient à condamner partout en France comme dans notre région, le service public ferroviaire. Cette proposition, accompagnée d'une recommandation d'augmenter les péages ferroviaires sur le reste du réseau national, est une insulte à l'ensemble de nos territoires ruraux. Vivre en ruralité n'est ni folklorique ni anecdotique : c'est le choix d'un Français sur cinq et il n'est pas acceptable, comme le propose le rapport, de réserver l'offre ferroviaire aux liaisons grande vitesse entre les métropoles ou aux zones périurbaines. » Est-ce que vous êtes d'accord ? Avez-vous des questions ?

Christian BARILLET : Bien sûr on ne peut que voter ce type de motion. Néanmoins, je suis quand même assez étonné que le Gouvernement annonce qu'il arrêterait les investissements sur les grandes infrastructures - ainsi l'élargissement entre Sainte-Maure et Poitiers n'est pas assuré - au profit de la mobilité locale et qu'il parle de fermer les lignes ferroviaires secondaires. Il y a un vrai besoin de cohérence dans la politique gouvernementale.

### **Délibération n° 2018-AVRIL-N°07**

**Considérant que ce rapport, s'il était mis en œuvre en l'état, se traduirait par la suppression des lignes Paris-Châteaudun-Vendôme-Tours, Chartres-Courtalain, Tours-Chinon, Tours-Loches, Salbris-Valençay et Bourges-Montluçon ;**

**Considérant l'importance de ces lignes pour les habitants de la Région Centre ;**

**Considérant l'intérêt particulier que revêtent ces lignes pour les étudiants poursuivant leurs études en Région Centre ainsi que les salariés y travaillant ;**

**Considérant qu'il n'est pas acceptable de réserver l'offre ferroviaire aux seules liaisons grande vitesse entre les métropoles ou aux zones périurbaines,**

**Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,**

**Après en avoir délibéré,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- 1) DÉNONCE sans réserve les propositions du rapport Spinetta d'un abandon progressif du réseau ferroviaire de proximité.**

- 2) **CONDAMNE** le démantèlement par l'échelon national de politiques publiques essentielles pour l'aménagement équilibré du territoire.
- 3) **DEMANDE** au Gouvernement de ne pas suivre cette voie et à proposer, au contraire, une stratégie de régénération du réseau ferroviaire afin de le pérenniser.
- 4) **INTERPELLE** l'ensemble des parlementaires de la Région Centre afin qu'ils ne soutiennent pas, le moment venu, une loi qui viendrait condamner ces lignes de proximité et d'aménagement du territoire.
- 5) **DÉCIDE** de soutenir le vœu émis par le Conseil Régional du Centre-Val de Loire, en séance plénière le 22 février 2018, pour appeler à la mobilisation et prendre une position collective ferme contre les propositions du rapport Spinetta d'un abandon progressif du réseau ferroviaire de proximité.

## 6. Informations du Maire

### ➤ **Restitution des mesures acoustiques de la LGV**

M. le MAIRE : Ce matin, il y a eu une restitution des mesures acoustiques en Indre-et-Loire sur les bruits du train à grande vitesse. Étaient concernées toutes les communes traversées, à savoir : Chambray, Veigné, Villeperdue, Sainte-Catherine, Sainte-Maure, Draché, Maillé..., mais nous étions très peu nombreux à cette réunion puisque nous n'étions que trois maires. Nous avons eu un premier rapport de restitution des mesures. C'est catastrophique ! Quand vous êtes à Sainte-Maure, certains jours vous l'entendez passer du côté de la « Crosneraie ». Il faut savoir qu'à la « Crosneraie », le train passe à 80 m de la maison ! « La Crosneraie », c'est le gros point noir actuellement. La loi impose que les études soient réalisées sur 24 heures : cela commence à 6h du matin avec des pics allant jusqu'à 90 dB toute la journée et à partir de 22h30, cela retombe à 40 ou 50 dB, ce qui fait une moyenne de 48 dB. C'est formidable ! A « La Crosneraie », le jour de la mesure, 80 trains sont passés : 40 dans un sens et 40 dans l'autre, et on est à 57 dB de niveau sonore, donc on est dans la norme.

Bertrand MARCATEL : Et le pic est à combien ?

M. le MAIRE : Le pic va jusqu'à 86 dB.

Bertrand MARCATEL : Vous savez que 3 dB, c'est multiplier l'intensité sonore par 2.

M. le MAIRE : Avec cette période de grève, c'est vrai que l'on peut mesurer le bruit, il y en a un petit peu moins ! Lorsque je suis allé à la réunion à la préfecture l'autre jour, je me suis arrêté sur le bord de la nationale à Sainte-Catherine pour les voir passer, est-ce qu'il y avait un problème de motrice ? J'avais l'impression qu'ils passaient beaucoup moins vite que d'habitude puisque la ligne doit être exploitée à 340 km/h et là, je pense qu'ils étaient à 200 km/h. Ils font une rame neuve tous les trois mois, voire tous les six mois, et les nouveaux trains feraient moins de bruit... Une réunion publique devait être programmée pour la semaine prochaine mais les quelques élus présents ont trouvé que le délai était trop court. Aussi, elle est reportée au 15 mai.

Bertrand MARCATEL : Elle aura lieu où ?

M. le MAIRE : Normalement, elle aura lieu à Sorigny. Il faut trouver une grande salle puisqu'ils attendent 200 personnes. Ils inviteront toutes les personnes concernées par le passage de cette ligne comme à la « Boisselière » où la ligne passe à 36 m des bâtiments.

Christian BARILLET : C'est important qu'il y ait une vraie mobilisation sur cette question-là parce que cette moyenne aberrante du système de mesure des nuisances acoustiques n'est pas acceptable. C'est vrai aussi pour l'autoroute et on a aujourd'hui les moyens techniques de se protéger contre cela, d'autant plus que ce sont des infrastructures très rentables. Donc, il faut vraiment se mobiliser, aller à ces réunions et surtout, je crois qu'il y a un enjeu aujourd'hui, c'est de faire évoluer la loi. Il y a une vraie sensibilisation à travers la ligne du TGV, on sent que les parlementaires sont mobilisés. S'il y a beaucoup de monde à cette réunion, cela aura un réel impact. Il peut y avoir une vraie mobilisation à travers le site Internet de la commune.



M. le MAIRE : La question du bruit c'est une nouvelle maladie. Beaucoup de personnes sont handicapées avec le bruit. Pour l'élargissement de l'autoroute, nous avons l'exemple de la LGV à laquelle nous nous référons. Depuis que cette ligne est en service, entre ce qui a été dit, ce qui a été calculé, ce qui passe aujourd'hui, on s'aperçoit que c'est le jour et la nuit. L'association n'est pas contre l'élargissement de l'autoroute, mais il peut y avoir beaucoup d'améliorations apportées. Bien sûr, c'est une question de finances - mais doit-on plaindre ces grands groupes - mais il existe des moyens aujourd'hui de faire moins de bruit, que ce soit dans les maisons ou sur les voiries.

Christian BARILLET : Juste une précision : on a rencontré Vinci au titre de l'association Agir A10 et a priori, l'accord de mettre des enrobés phoniques sur l'ensemble de la surface serait acquis. Alors, ce n'est pas tout de suite, c'est 2022 à peu près, mais manifestement ils auraient accepté. C'est très important parce que c'est réduire le bruit à la source et cela, c'est précieux. Si, en plus, on met des protections acoustiques avec des écrans, -et beaucoup de pays l'ont adopté-, manifestement il y aurait une évolution dans ce sens-là. Je crois que la mobilisation qui a été faite a porté ses fruits.

➤ **Question écrite posée par le groupe « Sainte-Maure 2020 » :**

**SMICTOM.** Lors du précédent Conseil, il a été constaté le défaut d'information sur le développement du nouveau dispositif de collecte des ordures ménagères à partir de 2019. Même M. Andréani qui est membre du Conseil syndical n'était pas précisément au courant et contestait, comme nous, le dispositif des conteneurs de regroupement. Pouvez-vous nous préciser aujourd'hui quels seraient ces points de regroupement pour la commune ?

M. le MAIRE : Il y a à peu près une réunion par mois depuis 18 mois. On ne les a pas toutes faites mais sur les dernières, on essaie d'y aller le plus souvent possible. Aujourd'hui, la seule chose connue c'est le nom du prestataire qui aura en charge la collecte des bacs qui seront mis en place à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Ce dont nous sommes à peu près sûrs et sur quoi nous pouvons communiquer, c'est le passage d'une micro-benne dans la rue du Docteur Patry et certaines rues comme le village de Vaux. En ce qui concerne le nombre de points de regroupement pour la collecte, il en existe 48 actuellement sur notre territoire. Après visite sur site du Smictom mardi dernier, il peut être envisagé un total de 65. Pour l'instant, c'est encore à l'état d'étude, à confirmer.

Le grand changement, c'est surtout le personnel de collecte avec les problèmes de TMS et des sommes d'arrêts de travail très importantes. Nous avons des points de regroupement - en plus des points de collecte - et des points de présentation qui sont des lieux où les sacs sont entassés chaque jour, en attente d'être ramassés. Ces points ne vont pas disparaître. La différence, c'est qu'il y aura à la place un bac jaune et un bac noir pour les prendre. Ils sont au nombre de 18 et devraient devenir des points de regroupement en bacs collectifs, ce qui sera plus propre et plus hygiénique. Restent en question sur la sellette 4 points en discussion, non définis, à créer ou pas sur Sainte-Maure-de-Touraine. Alors, tout cela existe déjà plus ou moins, ce sera mis sur des plateformes, mais rien n'est encore arrêté à ce jour. Nous pouvons en faire disparaître quelques-uns, c'était le but de la visite mardi dernier avec les personnes du Smictom, nos services techniques, le responsable de la distribution des sacs poubelles de la mairie, afin que tout le monde soit bien au courant.

En ce qui concerne les autres questions, je crois que M. Massard a répondu à vos interrogations quant aux points soulevés lors du conseil municipal du 22 mars. Comme vous ne pouvez pas l'ignorer, on ramène tout là-dessus : le coût. « Tout est possible moyennant finances » comme vous l'a écrit M. Massard à la fin de son exposé. « Les choix n'ont pas été faciles à faire, ils ne sont toujours pas définitifs mais les solutions proposées paraissent le meilleur compromis entre la nécessité de mettre en place des bacs roulants, la qualité du service rendu et la maîtrise des coûts de collecte. » La collecte va se faire en bacs, c'est sûr : les petits bacs individuels pour les endroits où le gros véhicule pourra passer. L'idée de les partager à deux est une bonne idée, - d'ailleurs, M. Massard vous a répondu « pourquoi pas, cela éviterait de faire deux arrêts » - mais après, avec qui les partager, qui les entretient, qui les nettoie, qui les range... Tout est encore possible.

Jean-Pierre ANDREANI : Pas beaucoup, la majorité des choses est déjà gelée parce que le principe de cette réorganisation c'est quand même de faire des économies et de favoriser les points de regroupement sur le domaine communal.

Christian BARILLET : Très sincèrement, j'ai vu la réponse du président, on va lui réécrire parce qu'on ne va pas laisser les choses comme ça. Première chose : il n'y a aucune sincérité, il n'y a aucune concertation sincère. Pourtant, de ce côté, on sait faire. La preuve, c'est que le travail qui est fait avec le PLUI - Monsieur Fillin y était tout à l'heure à la réunion sur le PLUI - on sait se concerter et on sait utiliser les moyens de communication modernes pour augmenter la concertation. Il y a peut-être eu des réunions avec les communes et les mairies mais en tous les cas, les citoyens n'ont pas été concertés et l'intelligence vient des citoyens puisque ce sont eux qui sont concernés. Ensuite, les solutions qui sont posées sont complètement ringardes. Il y a aujourd'hui des solutions beaucoup plus performantes qui conduisent, en particulier, à réduire la quantité de déchets. Ce n'est pas le cas ici. On citait avant-hier le cas d'un territoire où les collectes ont lieu pour certaines zones toutes les deux semaines. On a connu cela chez nous : on était collecté deux fois par semaine, on est passé à une fois, tout le monde s'organise en conséquence et on constate que ce dispositif permet de réduire la quantité des déchets. Ce qui est décidé ici va à contresens. Vous avez dit vous-même « les conteneurs collectifs, c'est dégueulasse... » On va dans ce sens-là, on se tape la tête contre les murs ! Je dis qu'il faut se battre contre cette aberration, ce dispositif est mal choisi. Vraiment, il ne faut pas accepter cela. L'enjeu aujourd'hui c'est de réduire la quantité de déchets, réduire les coûts, développer la solidarité. Se regrouper avec 2 ou 3 voisins, c'est de la solidarité, ce sont des valeurs précieuses et on sait faire cela !

Jean-Pierre ANDREANI : Ma fille habite en Allemagne et les ordures, c'est « on the request » : elle téléphone et le prestataire passe les prendre.

Christian BARILLET : On n'y est pas encore mais au moins que l'on aille dans ce sens-là, que l'on fasse tout pour réduire et non pour augmenter les quantités. Il faut se mobiliser en disant : de la concertation, de la réflexion, avant de prendre tout engagement.

M. le MAIRE : En ce qui concerne l'information, elle est prévue... lorsque tout sera calé !

Lucette GOUZIL : Oui lorsque tout sera décidé ! Cela ne s'appelle pas de la concertation ça !

Christian BARILLET : Et je pense que cela risque d'être houleux.

M. le MAIRE : J'ai dit l'information, je n'ai pas dit la concertation...

Christian BARILLET : C'est de la manipulation malhonnête.

M. le MAIRE : Pensez aussi à ceux qui ramassent les sacs poubelles, faites-le seulement pendant une semaine pour voir !

Christian BARILLET et Joël GUITTON : Ça, on est d'accord !

M. le MAIRE : Là, on les met dans des bacs et ça marche tout seul. Après, la question est de savoir où les mettre et comment les dissimuler.

#### ➤ **Bilan pour la gendarmerie**

Michel BASSEREAU : Monsieur Barillet, au dernier conseil, vous avez demandé à avoir le bilan pour la gendarmerie. On avait pris la décision de céder la gendarmerie pour un montant de 950.000 €, donc aujourd'hui, on va vous donner la comparaison avec un emprunt.

#### Eléments de base

- ◆ Soulte de 950.000 € versée par la SNI (filiale de la CDC)
- ◆ Emprunt de 950.000 € sur 30 ans au taux estimatif de 2,03 % l'an et 0,15 % de frais de dossier :
  - Capital 950.000 €
  - Intérêts 308.000 €
  - Frais dossier 1.425 €

#### 1) Situation sans cession

- ◆ Recettes 70.210 €/an en 2017, actualisées à raison de 1 %/an, intérêts compris : 2.140.000 €

◆	Dépenses		
-	Remise en état	441.000 €	
-	Entretien courant	112.000 €	
-	Désamiantage	50.000 €	
-	Interventions agents, impôts, assurances... : 11.000 €/an	330.000 €	(estimation base 5 ans)
-	Emprunt capital	950.000 €	
-	Emprunt intérêts (2,03 %/an)	308.000 €	
	<b>Total dépenses</b>	<b>2.191.000 €</b>	
	Résultat ... ..	- 50.000 €	

Le bâtiment vieillit, les dépenses s'accroîtront.

## 2) Situation avec cession

- ◆ Encaissement de la SNI + 950.000 €

Pour la commune : plus d'interventions, elle ne gère plus, elle reste propriétaire et paie l'impôt foncier.

Michel BASSEREAU : Je pense que la décision qui a été prise en son temps, était une bonne décision et cela sans polémique, bien entendu.

Christian BARILLET : La partie qui a été faite en dépenses n'est absolument pas sincère. On connaît la technique, ce n'est pas vous qui l'avait fait, c'est SNI qui l'a fait. C'est fait pour démontrer que c'est un bon système mais il n'y a aucune sincérité dans ces chiffres-là. Vous vous êtes fait rouler dans la farine !

Michel BASSEREAU : Mais non. Je voudrais vous faire une remarque Monsieur Barillet qui n'est pas méchante. Je voudrais que vous m'expliquiez parce que j'aime bien comprendre : pour ce qui concerne le budget primitif, vous vous êtes opposé, vous ne l'avez pas voté. A l'époque, vous disiez : « on ne vote pas le budget parce que dedans, il y a l'école maternelle et que ce n'est pas notre projet. » C'est votre droit et vous l'avez exprimé. Ensuite, deux-trois points plus loin, on vous a passé un emprunt d'un million d'euros pour financer principalement l'école maternelle « Perrault » et là, vous avez voté comme un seul homme, ok on est d'accord. Je dois dire que je n'ai pas compris, il y a peut-être quelque chose qui m'a échappé !

Christian BARILLET : Monsieur le Maire, est-ce que l'on refait le débat sur le budget ?

M. le MAIRE : Non, ça va...

Christian BARILLET : Ce n'est pas si simple que cela. On est sur ces chiffres-là, on a bien noté que vous allez nous les transmettre. Ce que j'aurais souhaité également, si cela ne vous dérange pas, c'est d'avoir la distribution des surfaces des locaux puisque c'est à partir de ces indicateurs que l'on fait des estimations.

Joël GUITTON : Quand vous dites que les dépenses vont s'accroître, les recettes peuvent s'accroître aussi...

M. le MAIRE : Elles sont notées : 1 %.

## ➤ Manifestations

- 21/04 : plusieurs inaugurations de la CCTVV : travaux d'aménagement des gares de Maillé (14h) et de Noyant (14h30), la maison des associations solidaires (15h15), la maison de santé pluridisciplinaire (16h), en présence du Président de la Région Centre, de Mme la Préfète, du Président du Conseil Départemental
- 22/04 : interclubs de Judo au complexe de la Manse
- 23/04 : conseil communautaire à 18h30 aux Passerelles
- 24/04 : réunion de préparation de la foire aux fromages, à 20h30 salle A. de Rohan
- 25/04 : réunion UCIA
- 28/04 : concert à 20h30 à l'Île Bouchard

- 29/04 : concert à 16h à Antogny-le-Tillac
- 29/04 : Journée nationale de la Déportation à 11h30
- 29/04 : critérium de marche organisée par le SMAC à Sepmes
- 29/04 : foire aux boudins à Rilly-sur-Vienne
- 08/05 : commémoration à 10h30 à l'église, 11h30 devant la mairie
- 08/05 : course cycliste aux Archambaults
- 12/05 : karting à partir de 14h
- 13/05 : vide-grenier de l'APE Trait d'Union
- 13/05 : épreuve sportive « le Trophée des grimpeurs »
- 13/05 : marché des asperges à Braslou

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.